MÉMOIRES D'UNE PARCELLE DE LA FORÊT DE BERCE



Je me suis appelée longtemps A3 des Clos. Je m'appelle aujourd'hui « Touristique I ».

Je suis née en 1846, à l'occasion d'une révision d'aménagement.

L'inspecteur du Mans, en établissant ce qu' il a appelé un parcellaire descriptif, m' a détachée de ma mère en faisant creuser des fossés autour de moi, et il m' a fait mesurer.

Il paraît que j'ai 8 hectares et que je suis une très petite parcelle, mais dès ma

naissance, j'étais la plus belle de toute la forêt.

J'ai, disent les forestiers, d'immenses ressources, et je suis capable de donner les plus beaux bois de tout Jupilles, car mon sol est constitué d'argiles à

silex très profonds et à éléments très fins.

Elle arriva très vite, et, en 1876, les aménagistes décidèrent que je serais dans l'affectation à régénérer avant 1912.

J'ai, à l'heure actuelle, par hectare, 119 arbres cubant 870 m³, dont 39 chênes de plus de 80 cm. de diamètre.

Ils ont tous de 40 à 45 mètres de hauteur totale et plusieurs ont 30 à 35 mètres sous branche.

On a beaucoup écrit sur l'âge de mes bois. Les uns ont prétendu qu'ils avaient 500 ans, d'autres qu'ils avaient seulement 250 ans.

M. Potel a affirmé, jusqu'à ce qu'un démenti lui fût donné par la mort du chêne Boppe, que tous mes plus beaux bois étaient des réserves du tire et aire et avaient 200 ans de plus que les autres.



Les forestiers actuels qui comptent les cernes de tous mes arbres morts disent que tous mes chênes ont, à 30 ans près, le même âge, c'est-à-dire 280 à 310 ans, et qu'il n'y a plus un seul bois de 4 à 500 ans. Ceci confirme ce que m'a raconté ma mère, c'est-à-dire que la régénération de ses arbres était commencée en 1669.

Elle se rappelle avoir reçu la visite du grand-maître enquêteur Hurault, qui venait de la part de Colbert. Il était assisté du député Leferon et vint entre le 8 et le 17 octobre 1669. Elle les entendit parler des sanctions qu'ils avaient fait prendre contre le maître particulier alternatif de Château-du-Loir: Hilarion de Fromentière, Chevalier, Seigneur des Etangs. Elle vit passer, peu de temps après, le nouveau maître et le nouveau garde général et comprit tout le soin dont nous serions entourés désormais, aux recommandations que fit le chef à son subordonné.

Notre canton fut, paraît-il, entièrement régénéré, mais les gros baliveaux de 200 ans gardés au milieu des fourrés de chêne moururent progressivement les uns après les autres.

Il fut soigné avec amour pendant 170 ans.

Il devenait de plus en plus beau. et au moment de l'aménagement de 1843, en me détachant, on décréta que je ne serais régénérée qu' à la période suivante.

Mais mes arbres étaient tellement beaux, ma futaie tellement dense et vigoureuse, que les forestiers commencèrent à hésiter. On ne pouvait empêcher les inspecteurs, si respectueux qu'ils soient du règlement, de m'admirer, de s'attacher à moi, et de vouloir me garder telle que j'étais.

Tous les ans au mois d'octobre, mes chênes frémissaient lorsqu'ils entendaient arriver l'inspecteur et le garde général à cheval, alors Qu'ils venaient choisir leurs coupes de régénération. Mais ils se rassuraient lorsqu'ils entendaient des cris d'admiration sur leur état de santé.

J'ai bien vite compris que les forestiers feraient tout pour conserver ma parure intacte. On ne m'éclaircissait d'ailleurs plus depuis de nombreuses années.

Le 10 août 1899, le directeur général approuva les propositions du service local de n'attaquer ma régénération qu'en fin de période « en raison de l'intérêt qui s'attache à la conservation de pareils massifs ».

En 1895 je courus un grand danger.

Le conservateur voulait absolument prendre une décision défavorable à mon égard, car on arrivait en fin de période.

L'inspecteur était M. Delaporte et le garde général M. Roulleau. Ce dernier avait une passion pour moi, et son supérieur n'en était pas jaloux.



Louis-René Roulleau de la Roussière

La tournée de l'Ecole forestière conduite par MM. Delaporte et Roulleau se fit en présence du Préfet et se termina chez moi, où « directeur, professeurs, élèves et agents du service local formèrent d'acclamation le vœu que mon massif fut maintenu sur pied aussi longtemps que possible ».

M. Roulleau fit compter tous mes arbres, il se plongea dans les plus vieux calepins de martelage et il écrivit le 20 novembre un rapport de 6 pages pour démontrer qu'on avait intérêt à me garder intacte et à me classer hors aménagement. En même temps, il remua ciel et terre pour moi.

Le 4 décembre 1895, la Société Historique et Archéologique du Maine prenait une délibération pour demander qu'on ne coupe pas mes chênes, et l'adressait au préfet sur papier ministre avec le cachet de la Société.

Le 11 décembre de la même année, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe émettait un vœu analogue.

Le 14 février 1896, l'inspecteur du Mans envoyait à nouveau d'une écriture fine et serrée, un rapport de 8 pages.

Malheureusement le Conservateur n'était pas de l'avis de ses subordonnés. Il paraît que cela arrive quelquefois! II habitait Alençon, c'est-à-dire à 90 kilomètres de moi. Il n'était jamais venu me voir. Il a trouvé plus réglementaire de faire couper mes bois. Aussi, le 9 mars 1896, un refus net et sec est arrivé au Mans par Alençon.

« Conformément à votre proposition (disait-on au Conservateur), j'ai décidé qu'il ne serait donné aucune suite aux propositions du service local tendant à distraire de l'aménagement de la forêt domaniale de Bercé, la parcelle A3 de la 2° série, pour en faire une section hors cadre ».

Signé : DAUBRÉE

Le Directeur des Forêts

Le 13 avril 1896, le Conseil général de la Sarthe émet encore un vœu pour moi qui est transmis par le Préfet au Ministre.

Le 3 juillet 1896, nouveau refus de M. Daubrée.

Mes chênes étaient condamnés. Ils n'avaient plus qu'à donner des glands et à mourir. Cependant l'inspecteur adjoint Roulleau, lui, savait qu'il gagnerait.

Il changea sa politique, les décrets d'un ministre ne pouvant, dans certains cas, rien contre l'inertie d'un chef de cantonnement.

Il fit le mort pendant 7 ans. au cours desquels il fut nommé inspecteur sur place. Pendant 7 ans, il recruta sa possibilité ailleurs que chez moi. Cela le gênait, mais il le fit sans attirer l'attention, sans faire de rapports.

Je vis défiler pendant ce temps-là toutes les sommités forestières européennes : des Allemands, des Anglais, des Suisses, des Autrichiens, des Roumains, des Bulgares. La mission allemande déclara que mes arbres étaient, avec 200 ans de moins, plus beaux que ceux du Spessart. M. BAIKONSCHEFF, éminent forestier Bulgare, qui visita ces deux massifs l'un après l'autre, le confirma.

Une offensive de grand style fut déclarée dès 1903 en faveur de mes arbres. Elle n'était pas spontanée. Elle était inspirée par M. Roulleau.

- 23 avril 1903 : nouveau vœu du conseil général.
- 13 janvier 1904 : nouvelle délibération de la Société Sciences et Arts.
- 29 janvier 1904 : Lettre du directeur de l'Ecole forestière.

En février et mars 1904 paraissent des articles sur moi dans les journaux suivants : les Débats, l'Art, le Vélo, le Touring - Club. le Petit Manceau, la Sarthe, le Nouvelliste, l'Étoile Sportive...

Enfin, le 4 avril 1904, mon protecteur Roulleau adressa à la direction générale un rapport de 13 pages, qui est une véritable supplication.

Après avoir démontré par des chiffres que je produisais encore un volume important de bois de qualité, ce rapport devenait lyrique:

« C'est le Beau dans sa forme la plus tangible pour tous. On comprend que les forestiers du monde entier, les touristes, les artistes s'intéressent à ce petit coin de forêt, œuvre des siècles, et à ses beautés faîtes de grandeur, d'imposant silence et de majesté. »

Et le rapport se termine : «Nous supplions l'Administration de donner satisfaction au vœu unanime des populations, des forestiers français et étrangers, tous intéressés au projet que nous avons l'honneur de soumettre à son approbation ».

Le 25 août 1904, une première décision en ma faveur était prise par le conseiller d'État, directeur général Daubrée :

« II conviendra de surseoir jusqu'à nouvel ordre à l'assiette des coupes de régénération prévues dans la parcelle A3 de 2°série ».

Cette décision était suffisante. Néanmoins les parlementaires locaux grillaient d'envie de s'attribuer la victoire.

Comme s'il n'y avait rien eu, ils portèrent donc mon cas à la Tribune de la Chambre des Députés le 18 novembre 1907.

M. Ajam.

Une coupe de la forêt domaniale de Bercé porte le nom de canton des Clos. Elle comprend l'une des plus jolies futaies de l'Europe. Chaque année cette coupe est visitée non seulement par l'Ecole forestière de Nancy, mais par les Ecoles forestières de toutes les nations. Il y a quelques années elle recevait la visite de l'Ecole forestière de Constantinople. Il y a là un chêne qui est considéré comme une merveille. Or, si vous n'y mettez bon ordre, Monsieur le Ministre, cette futaie va être appelée à disparaître très prochainement. Elle n'existe à l'heure actuelle que par la tolérance de l'Administration. Je demande par conséquent à Monsieur le Ministre de l'Agriculture de vouloir bien prendre toutes les précautions nécessaires pour nous conserver nos arbres ; je lui demande, au moment où il est question de supprimer la peine de mort pour les criminels, de vouloir bien exercer le droit de grâce en faveur de ces beaux chênes qui font vivre les hôteliers de ma région. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. le Président. La parole est à M. le Ministre de l'Agriculture.

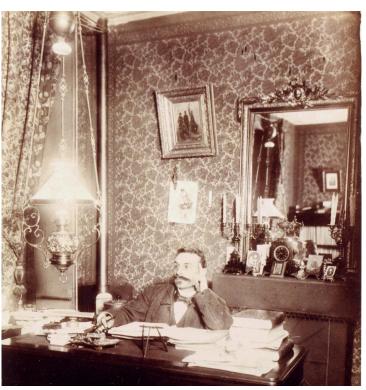
M. le Ministre de l'Agriculture.

Messieurs, M. Ajam peut être assuré que les chênes de la forêt de Bercé auxquels il fait allusion et qui font l'admiration de toutes les personnes qui visitent cette véritable merveille de la nature, seront toujours respectés. (Applaudissements.)

Je n'ai pas le moyen légal de consolider la situation de tolérance qui est faite, mais je donne ici l'assurance que tant que je serai Ministre de l'Agriculture, on ne touchera pas un seul arbre de

cette splendide forêt. (Applaudissements.)

M. Ajam. Je vous remercie, Monsieur le Ministre!



Mr. le député Maurice Ajam au travail dans son cabinet (Archives famille Ajam)

Aucun ordre n'arriva. C'était inutile, puisque la décision avait été prise trois ans avant.

M. Emery révisa l'aménagement en 1912.

Il proposa que je sois laissée en dehors des exploitations pendant toute cette période, ce qui revenait à me classer artistique.

Il mérita ainsi le beau chêne qui porte son nom.

J'atteignais alors mon volume maximum: 1.154 m³/Ha.

La consécration officielle de classement a été faite avec 5 autres parcelles le 26 février 1930.

Mon plus beau chêne était alors le chêne Boppe, baptisé en 1894.

M. Poskin en personne l'avait mesuré et lui avait trouvé 4 m. 37 de circonférence. (1930)

Il est certain que ni l'âge ni le froid ne peuvent avoir raison de mes arbres, tellement je les nourris bien.

Seuls la foudre, le vent ou les hommes peuvent les tuer.

Le feu céleste a été envoyé le 18 décembre 1934 sous forme d'orage pour tuer le chêne Boppe. Vers 15 heures, un coup de tonnerre formidable déchirait l'air et 18 éclairs descendaient du ciel : trois frappèrent le chêne Boppe et me secouèrent, quinze autres foudroyèrent ensemble 15 chênes d'une de mes voisines. Il y eut une cérémonie magnifique pour l'abatage du chêne Boppe et pour le baptême de son successeur qui est maigre (87cm de diamètre à 1m.30), mais très droit et très élancé.

Mon plus gros chêne n'était d'ailleurs pas le chêne Boppe. C'était un arbre dont on ne parlait pas parce qu'il avait des tares. Il avait

I m.55 de diamètre et presque 5 mètres de circonférence. Il est mort en 1946 ; creux sur 4 mètres, il avait à partir du sixième mètre une bille de tranchage de 12 mètres.

En 1947 on compta de nouveau tous mes arbres et le décret du 21 octobre 1949 me classa pour 40 ans dans une série artistique.

J'ai déjà gagné 50 ans sur le terme assigné à ma futaie, grâce au bon goût des forestiers.

Pour les récompenser, je ferai tout mon possible pour bien nourrir mes chênes, et j'espère qu'ils seront encore nombreux au rendezvous de 1988, âgés de 350 ans, et de plus en plus admirés.

Mémoires recueillies par R. VINEY. Extrait de la « Revue Forestière Française » N° 12- Décembre 1950 (pages 738 à 741)

